

Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **19 (1972)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Exposition de protection civile à la Foire suisse d'échantillons de Bâle 1972, 15-24 avril

L'exposition présentée à la Muba 72 par les soins de l'Office fédéral de la protection civile est entièrement placée sous le signe de la conception de la protection civile 1971, qui a été approuvée le 11 août 1971 par le Conseil fédéral et dont a pris ensuite connaissance, en l'approuvant en même temps, le Conseil national. De ce fait et vu la nature du matériel présenté, cette exposition diffère des précédentes expositions de protection civile.

Les éléments les plus importants de la conception 71 qui visent à assurer une protection efficace contre les armes d'anéantissement modernes sont les suivants:

- Une place protégée pour chaque habitant de la Suisse. Ceci implique la création d'abris collectifs dans les secteurs des villes où les constructions anciennes ne disposent pas encore d'abris, ainsi que l'installation d'abris dans les communes ayant moins de 1000 habitants, c'est-à-dire dans les communes rurales et de montagne.
- Occupation des abris à titre préventif et par roulement: parer aux difficultés qui découleront de temps

d'attente qui tendent à disparaître en appliquant le principe de l'occupation préventive des abris; celle-ci sera ordonnée lorsque la situation politique ou militaire laissera craindre l'éclatement d'une guerre et toutes ses conséquences. L'application de ce principe sera rendue plus facile du fait que les abris seront occupés par rotation. Chacun aura en effet la possibilité, au cours de la phase précédant l'attaque, de quitter l'abri pour peu de temps, afin de procéder aux approvisionnements les plus urgents.

- Occupation de l'abri pendant des jours ou des semaines: après une attaque, les occupants de l'abri y demeureront jusqu'à ce que les effets des armes ne se fassent plus sentir. Cependant, même s'il devait être possible de demeurer à l'air libre, l'abri devra continuer d'être occupé au cas où les habitations en surface auraient été détruites et ceci aussi longtemps que des possibilités d'hébergement provisoire n'auront pas été créées.

L'exposition doit montrer de trois façons aux visiteurs les principes essentiels de la conception:

- Présentation d'une série de diapositives sonores concernant la conception. Un jeu de questions et de réponses permettra de relever de manière vivante tous les principaux problèmes de la protection civile. Des images de la dernière guerre, des illustrations sur les abris construits et des graphiques intéressants compléteront les explications données.
- Présentation d'un abri à l'échelle 1:1, avec son équipement.
- Présentation des maquettes d'un poste de commandement, d'un poste sanitaire de secours et d'un abri, à titre d'exemples des constructions de protection civile d'une commune.
- Présentation, sur les parois extérieures du stand, de graphiques de grand format qui, sous le slogan «Prévenir vaut mieux que guérir», rappelleront les principes essentiels de la conception 71. Des spécialistes en matière de protection civile seront présents pour donner des informations supplémentaires aux visiteurs.

Bureau d'ingénieur Heierli

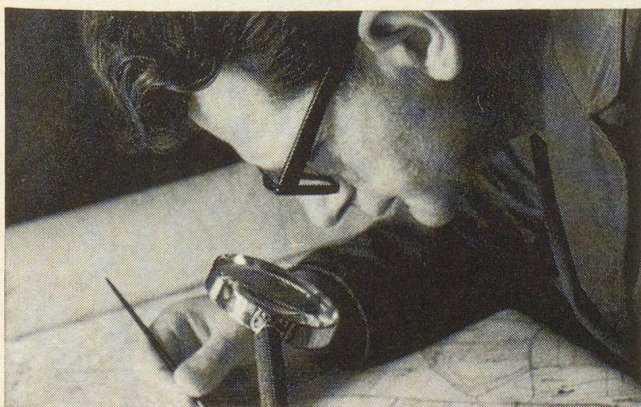
Voir illustrations et croquis à la page 70/71

Responsables pour la revue «Protection civile»:

Commission de Presse et de Rédaction de l'USPC. Président: Prof. Dr Reinhold Wehrle, Soleure. Rédaction: Herbert Alboth, Berne. Annonces et correspondance sont à adresser à la Rédaction, Schwarztorstrasse 56, 3007 Berne, téléphone 031 25 65 81. Paraît 12 fois par an.

Dernier délai pour la réception des manuscrits le 10 du mois.

Prix: abonnement annuel pour non-membres: Fr. 12.— (Suisse); Etranger Fr. 16.—; le numéro Fr. 1.—. Reproduction autorisée sous condition de mention d'origine. Impression: Vogt-Schild SA, 4500 Soleure 2.



Plans généraux et de secteur

Nous les établissons avec le plus grand soin. Sur demande nous réduisons, agrandissons ou copions vos plans dans le tirage désiré et sur le papier de votre choix. Nos spécialistes travaillent vite et bien. Notre longue expérience et nos installations des plus modernes jouent également un rôle essentiel. L'établissement de plans est très important pour la prévention de catastrophes. Il n'est pas rare que ceci pose de sérieux problèmes aux petites communes notamment. Venez nous voir à la Zieglerstrasse 34 ou téléphonez-nous au 031 25 92 22 (15). C'est avec plaisir que nous vous conseillerons et rechercherons la solution financière la plus avantageuse pour vous. Atelier de reproductions

ED. AERNI-LEUCH, 3000 Berne 14